Deux centres, un site

**FICHE METIER :**

## Responsable de site CFA - CFPPA

***Disposer pour chacun des centres CFAA47 et CFPPA 47 d'une compétence pour animer et coordonner l'activité et les équipes et assurer par délégation l'autorité sur le site de formation.***

## 1. PROFIL RECHERCHE

Titulaire d'un niveau II avec un diplôme universitaire sur une spécialité présente au CFAA47 /CFPPA 47 (sciences de l'éducation, matières générales, biologie, aménagement paysager, horticulture, agriculture, agroalimentaire, sports équestres,…)

Expérience pédagogique indispensable dans l'apprentissage ou la formation continue (au moins 5 ans)

Connaissance des diplômes de l'enseignement agricole et des modalités de délivrance

Bonne capacité d'analyse, d'organisation et de communication

Des compétences en ingénierie de formation

Des compétences en ingénierie de projets

Capacité à animer l'équipe pédagogique du site CFA-CFPPA

Connaissance de la législation liée aux voies de formation de l'apprentissage et de la formation continue

Connaissance du milieu professionnel et de son organisation

## 2. CONDITIONS D'EMPLOI

Fonction du corps d'appartenance pour les fonctionnaires

Application du protocole de gestion des agents contractuels de CFA-CFPPA

Prise en compte de l'expérience professionnelle

Statut de formateur

Rémunération calculée à partir de la grille PLPA2

ISOE

Une indemnité de responsable de site votée par le Conseil d'Administration établie en référence à la CFC (maxi ½ CFC) et versée après le vote du Compte financier Administratif

Gestion du temps de travail et des congés payés conformément au protocole CFA CFPPA

## 3. RESPONSABLE HIERARCHIQUE DIRECT

Le Directeur du CFAA47

## 4. RESPONSABILITE HIERARCHIQUE DU POSTE

Assure sur les fonctions exercées, la responsabilité hiérarchique des formateurs, du personnel éducatif et administratif du CFA CFPPA en lien avec le directeur du CFAA 47 et/ou du directeur adjoint EPL47 FPCA

## 5. LIEU D'EXERCICE

Site de responsabilité et déplacements sur autres sites

## 6. FONCTIONS

***« Dans la mise en œuvre de ses fonctions, le responsable de site a toujours à l'esprit le souci de s'inscrire dans une cohérence départementale »***

### 6.1. FONCTION ADMINISTRATIVE

***en relation avec le directeur du CFAA47 et/ou du directeur adjoint EPL47 FPCA***

Coordonne les services administratifs CFA-CFPPA du site et met en place les procédures retenues u niveau départemental.

Assure le suivi et le contrôle du service des agents. Récupère tous les mois leurs états de services.

Pourvoit aux remplacements des formateurs absents et gère les modifications en relation avec les responsables pédagogiques.

Participe au recrutement des personnels qui interviendront sur son site.

Coordonne la « vie socio éducative » des apprenants sur le site

Veille au bon fonctionnement des services annexes (restauration – hébergement)

Anticipe et organise les achats nécessaires à la pédagogie et au fonctionnement du site, organise le suivi des stocks

Accompagne le suivi de chantiers de rénovation du site et propose l'amélioration des installations et équipements

Par délégation du directeur de centre, il est responsable du respect des règles d'hygiène et de sécurité sur le site. Veille à la mise à jour des différents registres de sécurité. Il rend compte par écrit en cas de dysfonctionnement.

Contribue au développement des activités du site, appels à projets et appels d'offre avec les chargés de missions

Coordonne l'activité formation continue avec le chargé de mission ingénierie et développement formation continue.

Met en œuvre et suit les conventions avec les partenaires et intervenants extérieurs.(Apprentissage / Formation Continue)

Contribue à la préparation des différents conseils (conseils de perfectionnement, de centre et conseils d'administration).

Participe à titre d'invité aux conseils de perfectionnement et de centre

Représente le CFA-CFPPA 47 auprès de ses partenaires et de ses usagers (réunions, participation à des forums, aide à l'orientation des collégiens et lycéens…)

Participe aux activités de communication du CFA-CFPPA 47

Accompagne le plan local de formation du CFA-CFPPA 47 en appui au responsable départemental chargé de cette mission

## 6.2. FONCTION PEDAGOGIQUE

***Encadrement et animation des équipes pédagogiques par délégation du directeur de centre***

Assure l'élaboration de l'agenda du site et vérifie la tenue des échéances (en collaboration avec les coordonnateurs pédagogiques et le responsable du site de Villeréal)

- Bilans intermédiaires, conseils semestriels, restitution
- Evaluations
- Mise en place des C.C.F….
- Organisation des jurys U.C.
- Les réunions pédagogiques

Coordonne les différents plans de formation et d'évaluation

Veille à la transmission et à l'application des directives pédagogiques sur son site.

A un rôle de conseiller pédagogique auprès des nouveaux formateurs. Il est chargé d'accompagner ces derniers lors de leur prise de fonction (tutorat)

Veille à l'élaboration et la mise en œuvre des emplois du temps des classes et des formateurs

Organise et suit la mise en place des nouvelles formations (constitution des dossiers administratifs et pédagogiques…), finalise les dossiers d'habilitations par délégation du directeur avec qui il finalise la demande auprès de l'autorité académique.

Anime l'équipe éducative en coordonnant les organisations pédagogiques et en mettant en place des travaux de réflexion sur des stratégies de développement des formations et sur des sujets innovants : (Accompagnement des parcours, nouvelles technologies, difficultés d'apprentissage, …)

Organise et suit les relations avec les entreprises et les maîtres d'apprentissage

- Formation et information des Maîtres d'Apprentissage
- Documents de liaison
- Réunions
- Contrôle le suivi des apprentis en entreprise

Au titre du recrutement, il coordonne la commission orientation sur son centre

Sous le contrôle du directeur de centre, il élabore et suit des dossiers pédagogiques CFA en direction des partenaires institutionnels:

- DRAF- SRFD
- Conseil Régional
- Services des examens
- Services publics …

Il facilite et suit, en lien avec les personnes chargées de mission, l'élaboration et la réalisation de projets pédagogiques spécifiques apprentissage et formation continue:

- Programme Région Qualité
- Déplacements pédagogiques
- Mobilités européennes ERASMUS PLUS
- Travailleurs handicapés…

Veille à la gestion et au suivi des apprenants avec le qui en a la charge en terme :

- De respect du règlement intérieur
- De présence
- D'aide aux apprentissages
- De vie périscolaire et para scolaire.
- De relations avec les maîtres d'apprentissage, les familles, les formateurs

## 6.3. FONCTION MANAGEMENT

Il est le représentant direct du directeur de centre sur le site et à ce titre il a autorité hiérarchique sur l'ensemble des personnels du CFA CFPPA

Il conduit, à son niveau de responsabilité et pour son site la mise en œuvre d'actions définies dans le projet de centre du CFAA47 et du CFPPA47.

Il est chargé du management des équipes sur le site

- Ecoute, conseille, anime
- décide
- favorise l'implication de tous et les initiatives personnelles tant au plan sectoriel que catégoriel
- participe à l'évaluation des agents CFA au coté du directeur du CFAA47

## 6.4. PILOTAGE DU SITE

Rend compte du fonctionnement du site aux directeurs à l'occasion de réunions étapes.

Est membre de l'équipe de direction du CFA/CFPPA47 qui se réunit pour aborder les sujets apprentissage et/ou formation continue sous l'autorité du directeur du CFAA47 et du directeur adjoint de l'EPL47 en charge de la FPCA.

Compte tenu du positionnement géographique spécifique de ce site au sein de l'EPL, son responsable devra apporter la plus grande vigilance à la qualité des relations avec les autres centres constitutifs de l'EPL. Il s'attachera à faciliter la circulation de l'information entre les structures et à inscrire son site dans la dynamique EPL.

## 7. MOYENS MIS A DISPOSITION

un bureau équipé

un secrétariat

un personnel d'éducation pour la journée

un personnel d'éducation pour la nuit

une équipe pédagogique  recrutée sur la base de l'activité réelle du site

un patrimoine immobilier propre ou partagé avec les autres centres constitutifs

un parc automobile (géré en direct par la direction CFA-CFPPA47)

## 8. EVALUATION

Afin de faire évoluer son activité, un entretien annuel sera organisé avec le Directeur du CFAA47 et l'adjoint du Directeur de l'EPLEFPA chargé de FPCA

A cette occasion le responsable de site rendra compte de l'exécution de sa mission (points forts / points faibles). Les accompagnements ou les besoins en formation seront abordés et évalués. Le responsable fera des préconisations d'amélioration du fonctionnement de son centre.
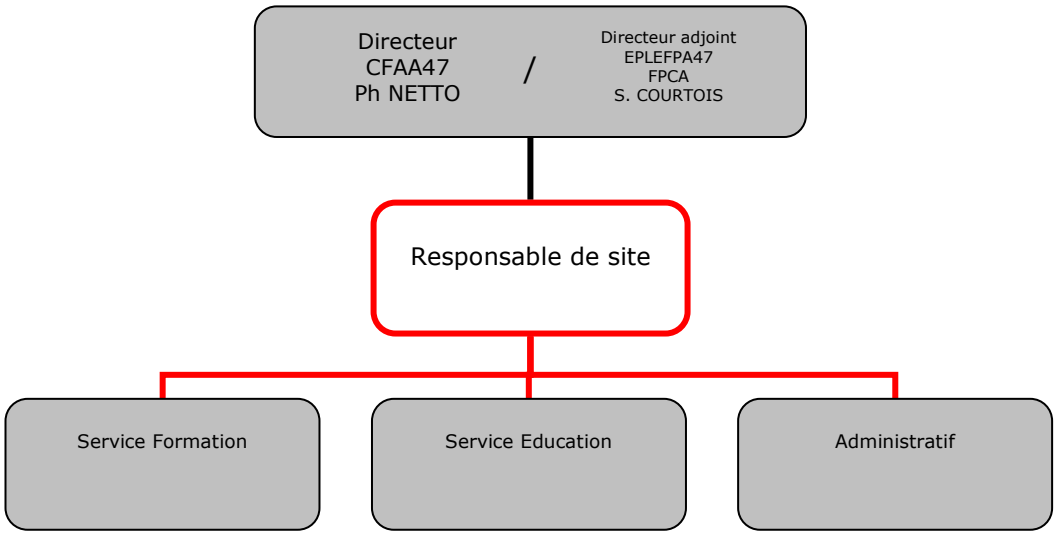
Les objectifs pour l'année suivante seront co-élaborés. Ils feront ensuite l'objet d'une évaluation.